



## Encourageons une épargne européenne de long terme



- |   |   |
|---|---|
| <p><b>02</b> Focus _____</p> <p><b>03</b> <b>Editorial de Laure Delahousse,</b> _____<br/><i>directrice générale de l'AFG</i></p> <p><b>04</b> <b>Entretien croisé</b> _____</p> <p><b>07</b> <b>Actualités</b> _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau Plan Comptable des fonds : des questions et réponses opérationnelles pour aider à sa mise en place</li> <li>• Stabilité financière – Clôture de la consultation relative aux NBF</li> <li>• Guide ELTIF</li> <li>• Etude Epargne salariale et Epargne retraite</li> <li>• Enquête Investissement Responsable (IR)</li> <li>• Le site de l'AFG fait peau neuve</li> </ul> | <p><b>09</b> <b>Dossier</b> _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la relance de la titrisation</li> </ul> <p><b>10</b> <b>Vie des Commissions et des Clubs</b> _____</p> <p><b>11</b> <b>La Parole à</b> _____<br/><b>Olivier Combastet</b> <i>Fondateur &amp; Président</i><br/><b>et Laurent Vidal,</b> <i>Directeur du Développement de PERGAM</i></p> <p><b>12</b> <b>L'AFG en bref</b> _____</p> |
|---|---|



## INVESTISSEMENT RESPONSABLE EN FRANCE : UNE CROISSANCE DYNAMIQUE DES ENCOURS SELON L'ENQUÊTE AFG 2024

L'enquête 2023 de l'AFG sur l'Investissement Responsable confirme l'engagement de la gestion d'actifs dans la transition vers une économie durable :

- **Croissance des encours** : à 2 531 Md€ (+5,8 % à périmètre constant), ils représentent 59 % du total (53% en 2022).
- **Répartition SFDR et fonds labellisés** : 2 443 Md€ (Art. 8), 88 Md€ (Art. 9) et progression des fonds labellisés ISR à 805 Md€.
- **Instruments durables en hausse** : les obligations vertes, sociales et durables (+11 %) à 150 Md€ et fonds à impact (+11 %) à 79 Md€, détenus à 72% par des investisseurs institutionnels.
- **Politiques ESG renforcées** : 67 % des sociétés de gestion intègrent des indicateurs climatiques. 83 % appliquent des critères environnementaux dans leur politique de vote, et 82 % disposent d'une stratégie formalisée sur le charbon, limitant leur exposition à 0,7 %.

[Consultez l'enquête AFG](#) 



# 2 531 Md€ (+5,8 %)

correspondant à la croissance  
des encours Investissement Responsable



**Laure Delahousse,**  
directrice générale  
de l'AFG

## L'Europe face au défi de l'épargne : un levier fondamental pour le financement des grandes transitions



L'Europe se trouve confrontée à des défis économiques et sociaux majeurs, auxquels elle doit répondre par deux impératifs urgents : assurer un financement durable de son développement et encourager les ménages à épargner sur le long terme. Malgré des niveaux d'épargne élevés en Europe, une grande partie de celle-ci reste sous-investie dans les marchés financiers. Ce qui limite l'accès des entreprises européennes aux ressources nécessaires pour croître et innover, tout en exerçant une pression supplémentaire sur les systèmes de retraite.

**Dans ce contexte, nous appelons au développement de l'épargne financière de long terme,** pour offrir aux épargnants une perspective de performance et de sécurité, tout en soutenant l'investissement dans l'économie. Représentant encore une part minoritaire de l'épargne des Français, elle progresse néanmoins. 53 % des salariés ont épargné en moyenne 15 000 euros un PEE ou un PER collectif, 10 millions de PER ont été ouverts et la part de l'assurance-vie en unités de compte (UC) augmente. Mais, il faudrait accélérer pour être à la hauteur des enjeux de préparation de la retraite et de compétitivité économique.

À cet égard, **nous proposons des mesures simples et incitatives pour orienter cette épargne vers les entreprises françaises et européennes, à travers la création d'un**

**label européen attractif, « EU Invest ».**

**Ce label européen s'appliquerait aux produits d'épargne nationaux pour distinguer ceux qui financent les entreprises de l'UE.** Il pourrait s'inspirer des meilleures pratiques en Europe ou dans le monde : individuel ou dans le cadre collectif de l'entreprise, investi en fonds propres ou en dette d'entreprises de l'UE, notamment en PME cotées ou non, alimenté par des versements automatisés pour lisser les aléas de marchés, avec une gestion pilotée selon des profils de risque. **Le tout accompagné par un renforcement de l'éducation financière partout en Europe, notamment à l'égard des jeunes pour développer tôt les bons réflexes d'épargne.**

**En contrepartie de leur contribution à la compétitivité de notre économie, les Etats Membres pourraient attribuer aux produits labellisés une fiscalité incitative,** comme c'est le cas par exemple du PIR italien ou du PEA français.

**Les autorités publiques, tant au niveau européen que national,** doivent mettre en place des dispositifs adaptés pour soutenir cette transformation essentielle.

**Il est grand temps pour l'Europe d'investir dans son avenir.**

## Encourager une épargne européenne de long terme



**Louis-Marie Durand,**  
directeur des Affaires publiques  
européennes et internationales



**L'Europe pourrait retrouver sa capacité à financer son économie, renforcer sa compétitivité et son attractivité**



### Du point de vue européen

L'Union européenne fait face au double défi de la transition démographique et du financement de son économie. En effet, alors que les systèmes de retraites par répartition sont fragilisés, **la Commission Européenne estime que les transitions écologique et numérique nécessiteront des investissements annuels de 750 Md€ dans l'Union européenne (UE).**

Les économies européennes souffrent d'une participation relativement faible des ménages européens dans les marchés financiers, dans un contexte où et cette épargne s'investit de plus en plus dans les marchés étrangers. En développant l'épargne de long terme des ménages et en réorientant une partie de cette épargne vers des fonds dédiés aux entreprises européennes, **l'Europe pourrait retrouver sa capacité à financer son économie, renforcer sa compétitivité et son attractivité<sup>(1)</sup> enclenchant un cercle vertueux à la fois pour ses entreprises et ses ménages.** Deux pistes, inspirées du modèle suédois et des propositions élaborées dans le rapport Noyer, pourraient répondre à ces enjeux.

### La Suède, un modèle pour renforcer la participation des ménages européens dans les marchés financiers ?

La Suède fait figure d'exception dans le paysage européen avec la forte participation de ses ménages dans les marchés financiers à l'appui de dispositifs fiscaux et légaux introduits ces 40 dernières années.

Tout commence à partir des années 80, lorsque Stockholm met en place des incitations fiscales à l'achat d'actions nationales. Coïncidant avec des marchés haussiers, ces dispositifs ancrent l'investissement en actions dans la culture suédoise.

En 1994, la familiarité des Suédois avec les marchés financiers est renforcée par la réforme de leur système de retraite. Un régime par capitalisation est décidé, avec notamment un dispositif qui investit automatiquement 2,5% des salaires dans des fonds choisis par les employés. En parallèle, 90% salariés suédois bénéficient aujourd'hui de régimes complémentaires d'entreprise.

Enfin, **l'ISK suédois (Investeringspar-kontot), l'équivalent du PEA français (Plan d'Épargne Pension) vise à promouvoir la détention d'actions cotées, directement ou indirectement dans des fonds d'investissement,** par le biais de simplifications et d'avantages fiscaux. Près de la moitié de la population adulte en Suède l'utilise.

Des initiatives similaires visant à renforcer la participation des ménages ont également été lancées en France avec succès. Depuis son lancement grâce à la loi PACTE en 2019, près de 10 millions de Plan d'Épargne Retraite (PER) ont été ouverts en seulement quatre ans, atteignant un encours total de 103 milliards d'euros. **Cette réussite illustre l'efficacité des incitations publiques pour stimuler l'épargne à long terme, notamment via des mécanismes fiscaux attractifs et une accessibilité renforcée.**

(1) Les bonnes performances économiques américaines rappellent d'ailleurs combien l'innovation, la compétitivité industrielle et le développement des PME sont étroitement liés à un accès à un financement compétitif.

## Faire progresser l'épargne financière

Stabilité et simplification sont les bases d'une telle initiative de label européen. **Stabilité tout d'abord, car l'investissement nécessite la confiance de l'épargnant.** On peut prendre l'exemple de l'épargne salariale qui repose, depuis sa création, sur des fondations solides qui alignent production de richesse par l'entreprise, partage avec les salariés et investissement dans l'économie de demain. Ces investissements se font à long terme avec les plans d'épargne salariale, voire à très long terme avec les plans d'épargne retraite.

Or, la mécanique de ces dispositifs repose tout autant sur le dialogue social et la confiance du salarié que sur le cadre social et fiscal qui lui est

dévolu. **Les incitations à partager la valeur et à investir son épargne doivent rester constantes sur la durée pour que les entreprises – notamment entrepreneuriales – intègrent cette notion dans leur ADN.**

Tout alourdissement de la fiscalité sur ces dispositifs aurait pour effet immédiat de freiner, voire de faire reculer ces avancées.

**Simplification ensuite, car l'épargne financière concerne une multitude d'aspects de la vie économique :** diversité des entreprises, critères de sélection et d'investissement, cadre juridique tant national qu'europpéen, relation entre les différents acteurs ...

L'accès à l'épargne financière doit être facilité : **l'enjeu est de faire circuler l'épargne entre les besoins des ménages et ceux des entreprises pour innover et se développer.**



**Dominique Dorchies,**  
*présidente de la Commission Épargne salariale et Épargne retraite*



**L'enjeu est de faire circuler l'épargne entre les besoins des ménages et ceux des entreprises pour innover et se développer**





**Gregory Miroux,**  
directeur Épargne salariale  
et Épargne retraite



**Un dispositif d'épargne bien pensé a des effets positifs sur le comportement des épargnants**



## L'idée d'un label européen

**L'épargne européenne est abondante mais peu investie dans le financement de l'économie.** Outre-Atlantique par exemple, les épargnants investissent massivement dans les entreprises, ce qui accroît fortement leur compétitivité, tant à l'échelle domestique que mondiale.

**Au sein de l'UE, la voix et les spécificités de chaque Etat membre sont considérées, ce qui implique le rôle majeur assigné au consensus.**

C'est la raison pour laquelle un produit unique, de type « one fits all »\* (un pour tous) est pour le moins difficile à mettre en œuvre en Europe, comme l'illustre l'exemple du Plan de Retraite Privé Européen (PEPP) : trop rigide pour être mis en œuvre par 27 Etats, notamment en termes d'alignement sur les frais de gestion.

Le défi à relever aujourd'hui est donc celui de l'attractivité de l'épargne financière. **Un dispositif d'épargne bien pensé a des effets positifs sur le comportement des épargnants, ainsi que le PER introduit par la loi Pacte l'a démontré. Si bien qu'une approche fondée sur des caractéristiques simples et adaptables selon les produits apparaît comme une solution plus prometteuse.**

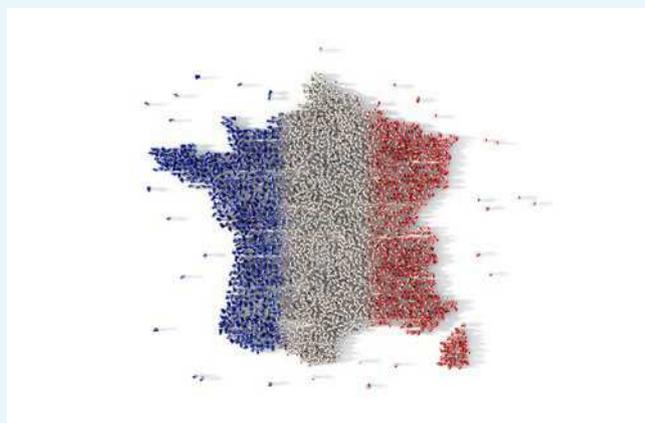
C'est tout l'enjeu d'un label : être suffisamment précis pour orienter

l'épargne vers des objectifs communs tout en étant modulable pour inclure différents types de produits et répondre aux attentes du plus grand nombre.

Pistes pour les principales caractéristiques de ce label :

- Un **investissement dans les entreprises européennes**, avec la possibilité d'y ajouter des caractéristiques sectorielles pour cibler un secteur déterminé de l'économie ;
- La possibilité d'effectuer des retraits sans pénalité en cas d'événements majeurs de la vie, tels que l'achat d'un premier logement, la création d'une entreprise ou la poursuite d'études ;
- Une épargne régie par des **règles d'investissement claires (recours à des fonds UCITS ou ELTIF) et mettant en avant un pilotage** selon des profils de risque (prudent, équilibré, dynamique) adaptés à leurs besoins ;
- Une épargne encouragée grâce à la **mise en place automatique de dispositifs d'épargne longue collectifs** ;
- Une **épargne plus facile d'accès** avec une information davantage focalisée sur la **qualité des informations** que sur leur quantité.

**A l'appui de ce label, les Etats membres pourraient y associer des incitations fiscales typiquement pour encourager l'épargne et l'investissement de long terme.**



### Nouveau Plan Comptable des fonds : des questions et réponses opérationnelles pour aider à sa mise en place

En collaboration avec France Post-Marché et France Invest, l'AFG a publié le 29 octobre un Q&A pour vous accompagner dans la mise en œuvre du nouveau plan comptable applicable aux OPC.

Pour rappel, ce nouveau règlement, entré en vigueur en septembre dernier, va impacter à l'occasion de leur clôture annuelle au 30 décembre 2024 de nombreuses OPC.

Le Groupe de travail demeure à la disposition des utilisateurs afin de répondre à leurs questions et recueillir toute difficulté d'application qui aurait été identifiée dans ce cadre. Toute question peut être adressée par mail à [afg@afg.asso.fr](mailto:afg@afg.asso.fr).

Enfin, il faut rappeler la nécessaire collaboration entre administrateurs de fonds et sociétés de gestion de portefeuille s'agissant de certaines informations à produire et concernant l'endossement par ces dernières. Les sociétés de gestion gardent la responsabilité ultime des travaux réalisés.

Consulter ces outils indispensables : le Guide et les Q&A

[Guide d'implémentation du Règlement ANC n° 2020-07](#)

[Nouveau plan comptable OPC](#)

**Charlotte Helluy Lafont**, directrice Fiscalité et Comptabilité



### Stabilité financière – Clôture de la consultation relative aux NBF

Le groupe de travail de l'AFG dédié à la Stabilité financière a répondu à la consultation de la Commission européenne relative à la pertinence de la mise en place d'un cadre macroprudentiel pour les NBF (institutions financières non bancaires).

**Messages à retenir :**

- Les NBF, notamment la gestion d'actifs, participent au financement de l'économie, la stabilité financière est par conséquent une préoccupation légitime.
- L'expression NBF couvre un ensemble très hétérogène d'acteurs ; l'AFG insiste sur la distinction à faire entre les acteurs déjà régulés et ceux non régulés, qu'ils soient européens ou hors de l'Europe.
- La gestion d'actifs, secteur fortement régulé, a démontré sa résilience face aux récentes crises. Dans ce contexte, il semble approprié que la gestion de la liquidité des fonds demeure une prérogative des gestionnaires d'actifs comme cela est précisé dans les directives européennes applicables, sans qu'il soit nécessaire d'étendre les pouvoirs des régulateurs en ce domaine.
- L'AFG rappelle sa position en matière de convergence de supervision, dont l'amélioration de la coordination à ce sujet et un meilleur partage des données collectées par les régulateurs constituent des éléments clefs.
- L'AFG considère que l'organisation d'un stress test global à l'échelle européenne est un exercice difficile à mettre en œuvre, d'autant que le marché s'étend au-delà de l'Europe.

L'AFG vous tiendra informés des suites données par la Commission européenne à cette consultation.

[Consulter la réponse à la consultation](#)

**Caroline Herrgott**, directrice Réglementation européenne et internationale

**& Stéphane Aidan**, chef du pôle Gestions et management du risque



## Dernières parutions AFG, à ne pas manquer

### Guide ELTIF

Un outil indispensable pour comprendre la réglementation ELTIF 2.0 et se familiariser avec ses évolutions

[Consulter le guide](#) +

### Etude Epargne salariale et Epargne retraite

Résultats de l'enquête semestrielle de l'AFG sur l'épargne salariale et l'épargne retraite collective d'entreprise à fin 2024 : des nouveaux historiques sont observés.

[Consulter l'enquête](#) +

### Enquête Investissement Responsable (IR)

Résultats de l'étude IR en France en 2023 par les sociétés de gestion : un engagement fort pour la transition vers une économie plus responsable et durable.

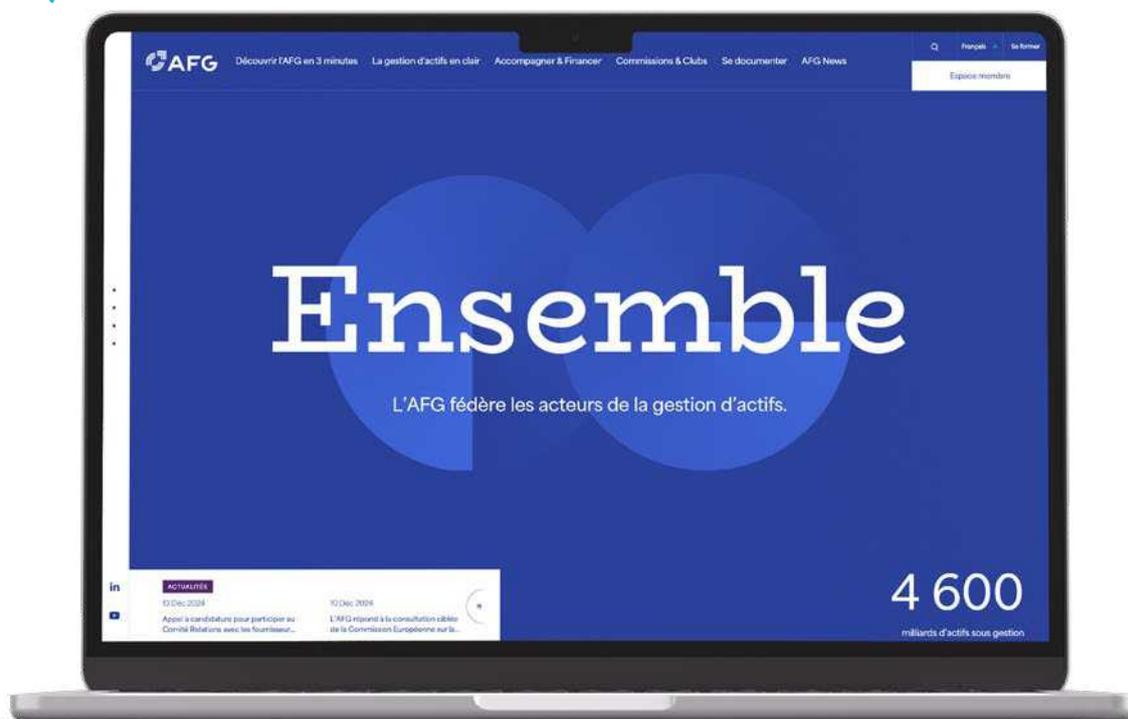
[Consulter l'étude](#) +

### Le site de l'AFG fait peau neuve

Le nouveau site internet pour l'AFG est en ligne depuis le 4 décembre. A fois plus intuitif et attractif, à dimension internationale (version anglaise), il s'adresse à une cible plus large via une approche pédagogique et dynamique : des vidéos, des infographies etc. A noter également : un nouveau moteur de recherche pour faciliter l'accès aux informations.

[Consulter le site](#) +

## Découvrez le nouveau site de l'AFG



## ↳ Pour la relance de la titrisation

De nombreux rapports ont récemment replacé la titrisation au centre de l'agenda politique européen, comme celui de Christian Noyer « Développer les marchés de capitaux européens pour financer l'avenir », et celui d'Enrico Letta « Much more than a market ». Avec pour objectif de relancer la titrisation en Europe, la Commission européenne, ou encore l'ESMA « Building more effective and attractive capital markets in the EU » ont également conclu à la nécessité de faire évoluer les règles européennes.

Un consensus entoure désormais ce sujet, tant sur le constat que sur ses solutions.

### Un outil de financement peu mobilisé

La titrisation est - depuis la crise de 2008 pourtant d'origine outre-Atlantique - largement sous-développée en Europe, notamment en comparaison avec sa place aux Etats-Unis. En Europe, ce marché a été réduit de 70% après la crise, sans redémarrage depuis. A l'appui de capitaux collectés via l'épargne, cet outil a un potentiel - non exploité actuellement - pour que les marchés financent les entreprises européennes, soit directement soit en libérant des marges de manœuvres pour le financement bancaire.

La cause de cette insuffisance est connue et partagée : une réglementation stricte que les récentes déclarations ont appelé à revoir de façon ciblée. Créée en 2019, la titrisation STS (Simple, Transparente, Standardisée) n'a pas été suffisante pour relancer véritablement la titrisation.

### Les actions menées par l'AFG

Cette année, nous avons répondu à 3 consultations portant sur la titrisation :

- Les trois autorités européennes de supervision (ESMA, EBA, EIOPA) ont lancé via leur comité une consultation en début d'année, destinée à identifier les causes et les propositions pour dynamiser la titrisation. **Le besoin de simplification d'une réglementation à la fois lourde et prescriptive, a été mentionné** par l'AFG, notamment en termes de reporting, trop peu harmonisé.

- En septembre, l'AFG a aussi répondu à la consultation du Conseil de stabilité financière (FSB), qui souhaitait évaluer les effets de ces réformes, en termes de stabilité financière, et d'impact sur le financement de l'économie. Dans sa réponse, l'AFG insiste sur **l'importance de bénéficier d'une définition commune de la titrisation au niveau international**, assurant une comparabilité des données entre juridictions.

- Enfin, l'AFG a répondu début décembre à la consultation de la Commission européenne. Les membres de l'AFG y soulignent **la priorité de réformer le coût en capital prudentiel de la titrisation, particulièrement pour les assureurs** : il s'agit du principal facteur différenciant les juridictions et impactant le développement de cette activité.

Enfin, l'AFG a travaillé, dans le cadre de la Commission Titrisation & fond de prêts, à **des propositions destinées à faire évoluer le cadre juridique français sur la titrisation.**

David Muresianu, *directeur Actifs réels*

# Vie des Commissions et des Clubs

## Club Export : restez informés

### Réunion de rentrée 2025

Après le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et l'Italie, le Club Export a clôturé ses réunions de l'année 2024 par la Péninsule Ibérique (Espagne, Portugal, Andorre), dont l'économie connaît un rebond remarquable. Cette dynamique profite-t-elle aux investissements transfrontaliers ? Et si oui, comment en saisir les opportunités ? Comment atteindre les principaux marchés d'Amérique Latine grâce à ces marchés « pivots » ? Ces questions, comme tant d'autres, ont fait l'objet d'exposés, de retours d'expérience et de débats entre acteurs, bien implantés sur ce marché et fins connaisseurs de ses rouages.

Ce sont au total 11 marchés qui auront été mis à l'ordre du jour, sans oublier

la première réunion de l'année 2024, qui a offert à ses membres une synthèse de toutes ses activités en 2023, portant notamment sur la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, Le Royaume-Uni et Singapour, véritable hub financier en Asie.

### Réunion de rentrée 2025

1. Le Club Export organise le jeudi 30 janvier 2025 une réunion de rentrée présentant ses activités en 2024 et son agenda 2025 : Une synthèse des réunions pays 2024 (BeNeLux, les Pays Nordiques, l'Italie et l'Espagne)

2. Les principaux régimes fiscaux et les disparités, au sein même de l'Espace Economique Européen, ainsi que les principales tendances de l'Épargne sur ces marchés.

3. Les résultats de notre enquête 2024 sur vos attentes :

- Les marchés que vous souhaitez aborder en priorité ;
- Les points bloquants et contraintes que vous rencontrez dans votre distribution crossborder et les moyens à mettre en œuvre pour tenter d'y remédier ;
- L'opportunité d'organiser des réunions du Club Export à l'étranger.

Cette réunion se clôturera autour d'un cocktail, pour fêter ensemble cette nouvelle année, que nous espérons riche en promesses de développement !

**Virginie Buey**, directrice de la Promotion internationale



## Clubs AFG

Vif succès pour la première plénière du Club Diversités le 2 décembre. Sous la présidence de Marianne des Roseaux et animé par Delphine de Chaisemartin et Thomas Valli, cet événement a donné lieu à deux interventions inspirantes d'Aïda Hamdi (House of Finance, Chaire Femmes et Science) sur les inégalités de genre dans la science et de Maya Guerrand (Université Paris Dauphine-PSL) sur les biais dans le secteur bancaire et financier. Point d'orgue de la soirée : le lancement du guide «Sensibilisation et formation des collaborateurs», réaffirmant l'engagement du secteur pour une gestion d'actifs inclusive et performante.

[Consulter le guide](#)

Le 2 décembre également, le Club Education financière de l'AFG, réuni sous la présidence d'Éric Pinon, a rappelé l'enjeu crucial d'une éducation financière adaptée et accessible à tous et l'importance d'une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. Les objectifs : éduquer pour in fine mieux orienter l'épargne, faire connaître et donc valoriser le secteur de la gestion d'actifs, notamment auprès des talents.

Grâce à des outils pédagogiques comme des guides pratiques et des campagnes ciblées, l'AFG s'engage à renforcer la compréhension des épargnants et les accompagner dans des décisions d'investissement éclairées.

[En savoir plus](#)

# LA PAROLE À...

## Olivier Combastet, Fondateur & Président ; et Laurent Vidal Directeur du Développement



**Olivier Combastet**  
*Fondateur & Président*



**Laurent Vidal**  
*Directeur du Développement*

### Comment l'AFG vous accompagne ?

Pergam est une société de gestion de portefeuille entrepreneuriale et indépendante. Depuis sa création en 2001, notre vocation est d'offrir des solutions d'investissement différenciantes, en gestion d'actifs privés et cotés : private equity, immobilier, gestion privée et plus récemment gestion collective.

En private equity, nous travaillons avec des spécialistes reconnus et co-investissons toujours aux côtés de nos clients. En immobilier, nous sommes présents aux Etats-Unis, en Allemagne et au Luxembourg avec des opérateurs locaux, avec qui nous créons des produits dans lesquels nous co-investissons à des moments clefs du cycle.

En coté, notre gestion de conviction maximise la performance ajustée des risques pour nos clients institutionnels et familiaux. Notre approche de la gestion collective consiste à associer le savoir-faire de la société de gestion à celui de partenaires spécialistes reconnus dans leur secteur pour créer des produits sur des thématiques porteuses de valeur.

Aujourd'hui, nous gérons près de 900 millions d'euros et restons fidèles à notre ADN : innover et diversifier.

Avec l'arrivée d'ELTIF 2.0, nous allons pouvoir d'autant plus mettre en avant notre savoir-faire. C'est une opportunité pour démocratiser l'accès au non coté pour la clientèle retail. Le développement du digital et la mise en place de nouveaux partenariats sont également des moteurs de notre développement.

### Quelles sont vos implications auprès de l'AFG ?

Depuis notre adhésion en 2002, nous contribuons à plusieurs instances dont le Club des entrepreneurs et la commission commercialisation. Cette implication reflète notre ambition : être réactifs et agiles dans une industrie très réglementée. L'AFG nous aide à anticiper les évolutions réglementaires, comme les enjeux liés à la transition verte ou les sujets relatifs à la distribution.

Notre volonté est de continuer à échanger avec l'AFG afin d'optimiser au mieux la création et la gestion de produits, ainsi que dans les réflexions menées avec nos clients pour leur apporter des solutions adaptées. L'AFG porte nos préoccupations, notamment auprès des instances françaises et européennes, pour défendre nos intérêts et accompagner notre développement. Nous sommes sensibles d'ailleurs aux mesures pour favoriser l'activité des entrepreneurs, aligner les pratiques et garantir toujours plus d'équité et de transparence. Dans ce cadre, l'AFG nous permet de mieux porter les spécificités des entrepreneurs (Forum des entrepreneurs...).



## RETOUR SUR ÉVÈNEMENTS

**3 octobre 2024**

### AM Prospective Morning

Introduction par Mirela Agache-Durand, avec Laure Delahousse, Thomas Valli et Ana Pires

**8 octobre 2024**

### AM Tech Day

Intervention de Muriel Faure

**9 octobre 2024**

### IIFA - International Investment Funds Associations

Intervention de Delphine de Chaisemartin

**10 octobre 2024**

### European Finance Forum

Intervention d'Alexandre Koch & Fannie Wurtz

**21 novembre 2024**

### Assises des Technologies financières

Intervention de Muriel Faure

**26 novembre 2024**

### Investir Day

Intervention de Philippe Setbon

**6 décembre 2024**

### Entretien de la finance durable

Intervention de Sarah Kalmouni

**12 décembre 2024**

### Grand débat Anacofi

Intervention de Laure Delahousse

### Webcast Ignites Europe

Intervention de Delphine de Chaisemartin

## AGENDA À VENIR

■ **16 janvier 2025**

### Matinales de la distribution

Intervention de Philippe Setbon

■ **25 janvier 2025**

### Rencontres Epargne & Investissement

■ **5 et 6 février 2025**

### Conférence de Bruxelles "The Role of Asset Management in the EU's sustainable competitiveness agenda"

Intervention de Philippe Setbon, Fannie Wurtz & Delphine de Chaisemartin

■ **24 au 28 mars 2025**

### Semaine de l'épargne salariale

■ **24 mars 2025**

### Time to Change - Le forum climat, énergies et finance durable

Intervention de Philippe Setbon & Laure Delahousse

■ **25 mars 2025**

### 3<sup>ème</sup> Pitch Battle - 4<sup>e</sup> édition du Next Challenge

Intervention de Dauphine PSL, Eric Pinon & Laure Delahousse

## NOMINATIONS



**Caroline Richard** est nommée directrice de la communication de l'AFG en décembre 2024.

Après 14 années passées en agence de communication, elle intègre l'AMF en 2014, au poste de responsable de la communication externe, en charge des sujets émetteurs et protection de l'épargne ainsi que des événements du régulateur. En 2020, elle est nommée associée chez Publicis Consultants, où elle pilote la communication de clients financiers et les relations investisseurs de sociétés cotées puis devient directrice conseil à l'agence Shan pour accompagner des banques, gestionnaires d'actifs et institutions dans leur positionnement corporate et relations médias. Diplômée en littérature française (Paris Sorbonne), elle a été intervenante au CELSA, chargée de formation en communication sensible et de crise et conduit également des médias training.



**Anne-Charlotte d'Huart**, est nommée responsable communication éditoriale. Elle a travaillé au service communication durant 8 ans dans des filiales du groupe Crédit Agricole, et a été consultante en communication éditoriale pendant 3 ans pour des entreprises de la bancassurance et de la finance.

Elle possède un Master 2 en Marketing Opérationnel International de Nanterre Paris X, ainsi qu'un Master 2 en Communication Institutionnelle des Entreprises du CELSA.



**Stéphanie Karam** a travaillé pendant 7 ans à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur l'analyse et la prévision d'indicateurs économiques.

Stéphanie a rejoint l'équipe de Thomas Valli, directeur des Etudes économiques au sein de l'AFG. Ensemble, ils œuvrent sur des projets stratégiques liés aux analyses économiques de l'organisation.

Stéphanie est titulaire d'un Master 2 en économie internationale et développement de l'université Paris-Dauphine, ainsi que d'un certificat de data scientist obtenu auprès de l'organisme de formation Datascientest.

## POINTS SUR :

### A venir

■ **21 janvier**

Biodiversité

■ **23 janvier**

Solutions digitales - Intelligence artificielle & Ethique

### Passés

Cybersécurité : Quel est le niveau de maturité cyber des SGP ?

[Voir le replay](#)

Cybersécurité – DORA : – de 100 jours avant l'échéance, l'AMF répond à vos questions

[Voir le replay](#)

Loi Industrie verte – Impact sur l'épargne retraite

[Voir le replay](#)



Accès réservé aux membres



Publication réalisée par le département  
Communication de l'AFG

41, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles



[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)